

Bruits de voisinage

Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e

M1 : Sans mesure acoustique : 13-14-15 novembre 2019

M2 : Avec mesures acoustiques : 11 et 12 décembre 2019



CidB

Centre d'information
sur le **Bruit**

**Centre d'information sur le
bruit**

12-14, rue Jules Bourdais
75017 Paris

Brigitte QUETGLAS
Tél. : 01 47 64 64 61
email : quetglas@cidb.org
<http://www.bruit.fr>

Objectifs

La prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité des maires, que la commune possède une police étatisée ou non.

Les Codes de l'environnement et de la santé publique demandent aux communes s'assermenter certains de leurs agents afin de constater les infractions en matière de bruits de voisinage et de dresser des procès-verbaux. Cette assermentation est assujettie à une formation comprenant deux modules : M1 : le constat sans mesure acoustique et M2 : le constat avec mesures acoustiques.

Cette action de formation a pour but d'aider les agents territoriaux et notamment les policiers municipaux afin qu'ils soient capables d'aider les populations à résoudre les conflits en matière de bruits de voisinage.

Le CidB, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, fait partie des organismes de formation désignés par le ministère en charge de l'écologie pour assurer cette formation.

Le programme de ce stage est conforme à la circulaire du 27 février 1996 et a été approuvé par la mission bruit et agents physiques du ministère de la transition écologique et solidaire.

Public concerné

- Les agents communaux, et notamment les policiers municipaux ;
- Les personnels des agences régionales de santé ;
- et toutes personnes susceptibles de jouer un rôle dans la prévention des conflits de voisinage.

Nombre minimum de participants : 5

Nombre maximum de participants : 15

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

Lieu du stage

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,
10, rue Bernard Buffet
75017 Paris

Programme et Bulletin d'inscription ci-joint.

Programme

1^{er} module

1^{er} jour

13h00-13h30 : Accueil des participants
13h30-14h30 : **Laurent Droin, directeur du CidB**
Présentation du stage. Les enjeux du contrôle.

14h30 - 17h00 : **Christophe Sanson, avocat au barreau des Hauts de Seine, spécialiste de la lutte contre le bruit**

Le cadre juridique de la lutte contre le bruit en France. Les codes et les outils juridiques existants.

2^e jour

9h00 - 13h00 : **Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre**

Notions générales sur le bruit, le fonctionnement de l'appareil auditif, les effets sur la santé

13h00 -14h00 : Déjeuner

14h00 -17h00 : **Gilles Souet, ingénieur, ARS du Centre Val de Loire, DT de l'Indre**

Les étapes du traitement d'une plainte au travers d'exemples : règlement amiable, la médiation, le PV de constatation

3^e jour

9h00-13h00 : **Gilles Michel, directeur des espaces publics, Clermont Auvergne Métropole**

Exercices de mise en situation

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00 -17h00 : **Gilles Michel, directeur des espaces publics, Clermont Auvergne Métropole**

Traitement d'une plainte à l'échelon d'une collectivité

17h00 : Évaluation du module 1

2^e module

1^{er} jour

8h30-9h00 : Accueil des participants

9h00-11h00 : **Laurent Droin, directeur du CidB**
Les indicateurs et les éléments d'acoustique nécessaires pour effectuer une mesure du bruit de voisinage.

11h00-11h30 : Pause

11h30-13h00 : **Alain Guillen, Norsonic France**
Présentation d'appareils de mesure

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-18h00 : **Igor Prade, inspecteur de salubrité, Ville de Paris**

Brefs rappels réglementaires. Le cas particulier de l'émergence spectrale. Présentation de l'intérêt de la mesure de bruit pour le constat des infractions

2^e jour

8h00-11h00 : **Dominique François, consultant en santé publique**

Comment effectuer une mesure de bruit : la présentation de la norme NFS 31 010.

11h00-11h30 : Pause

11h30-13h00 : **Xavier Ultré, Brüel & Kjaer**
Présentation d'appareils de mesure

13h00-14h00 : Déjeuner

14h00-15h30 : **Ludovic Piovesan, 01 dB**

Présentation d'appareils de mesure

15h30-17h00 : **Dominique François, consultant en santé publique**

Comment effectuer une mesure de bruit : la présentation de la norme NFS 31 010. (suite)

17h00 : Évaluation du module 2

Moyens et méthodes pédagogiques

Chaque stagiaire reçoit un dossier pédagogique contenant les supports de stage qui reprennent les différents exposés présentés lors des deux modules.

Des cas pratiques sont traités en fin de présentation.

Évaluation de la formation/sanction de la formation

L'évaluation du stage portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire à la fin du stage.

Accès

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES :

Par la route :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1^{ère} rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

Métro Ligne 13 : station Brochant

RER : Ligne C et **Tramway T3** : station Porte de Clichy



Bruits de voisinage

Constat des infractions - Modules 1 et 2

Stage de formation, Paris 17e

M1 : sans mesure acoustique : 13-14-15 novembre 2019

M2 : avec mesures acoustiques : 11 et 12 décembre 2019

CidB

Centre d'information
sur le **Bruit**



Bulletin d'inscription

À retourner à :

CidB - Brigitte Quetglas

12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris

Tél. : 01 47 64 64 61 - Fax : 01 47 64 64 63 - E-mail : quetglas@cidb.org

Mme M.

Nom : Prénom :

Organisme : Service :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail du participant (obligatoire) :

Souhaite participer au Module 1 : les 13-14-15 novembre 2019 dont les frais d'inscription s'élèvent à **870 € nets***.

Souhaite participer au Module 2 : les 11 et 12 décembre 2019 dont les frais d'inscription s'élèvent à **650 € nets***.

Souhaite participer aux Modules 1 et 2 dont les frais d'inscription s'élèvent à **1 450 € nets***.

Le CidB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Adresse de facturation

Organisme : Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Mode de règlement

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CIDB

Virement bancaire au : CIC Neuilly-sur-Seine, **IBAN** : FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170 **BIC** : CMCIFRPP

Sur facture en exemplaires

Date :

Cachet et Signature :

** Le CidB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. Ces frais comprennent les cours, le dossier technique, les déjeuners et les pauses.*

Pour toute annulation au-delà du 31 octobre pour le module 1 et du 2 décembre pour le module 2, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CidB se réserve le droit d'annuler la session.